

Appel à candidatures Bourse de résidence d'auteur en milieu scolaire 2024

Vous êtes traductrice ou traducteur en langue allemande et/ou en langue française et vous résidez en France ou en Allemagne ? Vous souhaitez partager votre passion de la littérature, notamment d'outre-Rhin auprès d'un public scolaire ? Alors, n'attendez plus et participez à une résidence d'auteurs dans une école en France.

La bourse de résidence en milieu scolaire a pour objet d'attribuer une rémunération à des autrices et auteurs (écriture, illustration, traduction) intervenant dans une école, un collège ou un lycée, sur le territoire français, pour conduire des projets de création avec les élèves et participer à des programmes de rencontres autour de leurs ouvrages, tout en leur permettant de poursuivre leur travail littéraire personnel.

Ces résidences sont organisées conjointement par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et le Centre national du livre (CNL). Si vous êtes de nationalité allemande et établi en Allemagne, vous recevrez une aide complémentaire à la mobilité de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Critères d'éligibilité

- traduire du français vers l'allemand ou de l'allemand vers le français
- attester d'au moins un ouvrage personnel publié à compte d'éditeur et diffusé dans le réseau des librairies de France ou d'Allemagne ;
- s'engager à construire un projet de création avec les élèves et à planifier le calendrier de ses interventions en lien étroit avec l'équipe éducative concernée

Modalités de déroulement

Ce programme correspond à la tenue de 6 rencontres d'une demi-journée programmées pendant un mois de résidence. En fonction du calendrier de travail préalablement défini entre l'autrice ou l'auteur et l'équipe éducative, ces rencontres peuvent être réparties sur une durée de 3 mois maximum.

Les projets de résidences d'auteurs sont établis conjointement par les équipes éducatives et les autrices et auteurs concernés. Les associations entre auteurs et écoles sont proposées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le CNL. Il est possible d'indiquer dans votre candidature les écoles avec lesquelles vous aimeriez travailler ou une préférence géographique dont le jury essaiera, dans la mesure du possible, de tenir compte.

Rémunération et défraiement des auteurs :

Les autrices et auteurs sélectionnés reçoivent une bourse pour la réalisation du projet de résidence, d'un montant total de 2 000 € brut versé par le CNL.

Soutien spécifique de l'OFAJ

Si vous êtes une traductrice ou un traducteur de nationalité allemande établi en Allemagne, l'OFAJ vous attribue une bourse complémentaire et unitaire de 800 euros pour l'aide à la mobilité et l'installation en France durant votre résidence. La bourse complémentaire de l'OFAJ est réservée aux personnes jusqu'à 35 ans révolus au début de la résidence.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature est constitué du formulaire disponible [en ligne](#) et des pièces demandées. Il doit être adressé au CNL sous forme dématérialisée avant le 8 novembre 2023 à l'adresse suivante : residence.ecole@centrenationaldulivre.fr, en mettant l'OFAJ en copie : sobhan@ofaj.org

Les résultats seront connus entre les 11 et 15 décembre 2023 pour un début de résidence en 2024.

Contacts

Centre national du livre, départements de la Création et de la Diffusion :
residence.ecole@centrenationaldulivre.fr

Plus d'informations sur le site du CNL :

<https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/bourse-de-residence-d-auteurs-a-l-ecole>

Contact pour l'aide à la mobilité de l'OFAJ : sobhan@ofaj.org